



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME X- N° IV – Juin 2009

Recours à une mère porteuse : ne le tenez pas pour acquis

Par Gary Sutherland

Coprésident, Coalition des familles homoparentales

En janvier dernier, le juge Michel DuBois de la Chambre de la jeunesse du Québec a refusé à une mère d'adopter légalement sa fille née d'une mère porteuse. Il s'agit du premier jugement de ce type et souligne clairement le vide juridique qui entoure le recours à une mère porteuse au Québec.

Le site de Justice Québec définit un contrat de mère porteuse comme étant « toute convention par laquelle une femme s'engage à procréer ou à porter un enfant pour le compte d'une autre personne ou d'un couple, gratuitement ou moyennant une contribution. Une telle convention est nulle. »

Rachel et Antoine (noms fictifs) ont désiré avoir un enfant, mais font face à des problèmes de fertilité. Ils se tournent alors vers une mère porteuse, Marie, qui est d'accord pour porter leur bébé en échange de 20 000 \$ « pour couvrir les inconvénients et dépenses ».

Le jour de la naissance du bébé, Rachel et Antoine sont présents dans la salle d'accouchement. Antoine déclare être le père de l'enfant, qui portera le nom de Émilie. Le médecin inscrit donc le nom de Antoine à côté de celui de Marie dans sa déclaration de naissance. Mais Marie, contrairement à Antoine, ne signe pas le formulaire destiné au Directeur de l'état civil. À la place, elle signe un consentement spécial à l'adoption du bébé par Rachel, la conjointe du père.

Rachel doit alors entreprendre des démarches pour adopter la petite Émilie, se disant – avec raison, dirais-je – que c'est dans l'intérêt de Émilie qu'elle soit reconnue comme sa mère à part entière. Devant le juge, le couple dit la vérité : leur fille est née d'une mère porteuse. Mais les contrats de mère porteuse ne sont pas reconnus au Québec.

Le juge Michel DuBois de la Cour du Québec n'est pas d'accord avec la requête, précisant que le tribunal n'est pas là pour régulariser le produit d'une démarche illégale. D'après lui, il ne faut pas que le critère « passe-partout » de l'intérêt de l'enfant serve à justifier le recours à une pratique qui demeure contraire au respect des conditions prévues par le Code civil. Autrement dit, aux yeux du juge, la fin ne justifie pas les moyens.

Sur l'acte de naissance de Émilie, seulement le nom de son père est inscrit. Officiellement, elle n'a pas de mère. Et Rachel n'a pas d'autorité parentale sur Émilie. Elle ne peut pas autoriser des soins médicaux pour sa fille. Elle ne pourra pas signer son bulletin d'école, ni demander un passeport pour elle. Les parents ne comptent pas porter le jugement en appel.

«Une chose est sûre, » ajoute Michel Tétrault, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke et spécialiste du droit de la famille, « le jugement DuBois va circuler à la Cour du Québec. Des lumières vont s'allumer. Les juges seront probablement plus vigilants.»

On a demandé au juge DuBois de se prononcer sur une demande en adoption par le deuxième parent; à mon avis, il a quelque peu outrepassé son mandat. Il se peut que cela soit parce que les parents de la petite Émilie ont donné trop de détails sur la naissance de l'enfant dans leur requête d'adoption.

Il y a des familles dans notre Coalition qui ont été formées en faisant appel à une mère porteuse (à ma connaissance, tous les enfants sont nés à l'extérieur du Québec, dans des juridictions qui reconnaissent les contrats signés avec une mère porteuse); les adoptions par le deuxième parent, cependant, ont été décidées au Québec. Ce jugement devrait servir d'avertissement pour les couples, tant hétéros que gais, qui font appel à une mère porteuse : l'adoption par le parent non biologique au Québec n'est pas garantie. Les personnes qui souhaitent suivre cette voie pour fonder leurs familles ont intérêt à simplifier leur requête en adoption pour n'y inclure que les renseignements strictement nécessaires au jugement d'adoption.

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@famillishomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de mars à mai 2009

Les nouvelles du Québec

22 mars 2009 (Montréal, Québec) Accompagné par Tony Tomassi, ministre provincial de la famille, le premier ministre Jean Charest répète la promesse que son gouvernement est dévoué envers les familles.

Pendant une conférence de presse tenue à Montréal pour détailler les mesures du budget sur les crédits d'impôt pour les frais de garde, Jean Charest a également confirmé l'imminence d'une loi modifiée qui affectera les couples infertiles. « C'est toujours l'engagement », a garanti Jean Charest.

Comme promis pendant la dernière campagne électorale, les deux premières inséminations in vitro seront bientôt couvertes par l'assurance-maladie du Québec, la RAMQ.

« Un projet de loi doit être déposé, parce qu'il faut aussi encadrer la pratique de ce type d'insémination. Ce n'est pas uniquement le fait de le reconnaître et de donner un appui financier, il faut aussi sur le plan professionnel encadrer la pratique et le travail fait par les cliniques », a expliqué le premier ministre.

« Tout cela est fait en fonction d'un échéancier qui était déjà prévu et que nous respectons », a-t-il certifié.

3 mai 2008 (Montréal, Québec) Le gouvernement québécois annonce le versement de 520 000 \$ pour une campagne destinée à améliorer la vie des personnes âgées gais, lesbiennes et transgenres.

C'est un sujet si tabou que le cabinet de la ministre responsable des Aînés et des représentants de la communauté gaie et lesbienne n'ont pu trouver une résidence de personnes âgées disposée à tenir la conférence de presse.

Celle-ci a éventuellement eu lieu dans un centre communautaire en marge du Village gai à Montréal. Pourtant, la ministre Marguerite Blais affirme que c'est plus une question d'ignorance que de malveillance. « Nous aurions éventuellement fini par trouver une résidence », dit-elle. « Je ne veux pas accuser personne de quoi que ce soit. Je veux simplement montrer à quel point il est important de sensibiliser et d'informer les gens sur cette question. »

Laurent McCutcheon de l'organisme d'aide téléphonique *Gai Écoute* affirme que l'homosexualité n'est pas discutée dans les institutions qui s'occupent des aînés ce qui fait en sorte que plusieurs personnes âgées homosexuelles dissimulent leur orientation sexuelle. En vieillissant et perdant leur autonomie, les aînés gais,

lesbiens et transgenres font face à la stigmatisation, la solitude, l'isolement social, le rejet et dans les cas extrêmes, au harcèlement de la part des mêmes institutions dont ils dépendent pour combler leurs besoins.

Les nouvelles initiatives financées par le gouvernement sont destinées à mettre l'accent sur l'isolement que plusieurs d'entre eux ressentent. « Nous savons qu'il y a des gais et lesbiennes dans ces institutions qui, malheureusement, passent leur vie dans la garde-robe et y resteront jusqu'à la fin », a déclaré Laurent McCutcheon. « Nous essaierons d'en faire le plus possible pour eux, mais nous allons également faire un travail préparatoire pour les générations à venir. »

« Nous serons la première génération à atteindre le troisième âge après nous être battus pour nos droits », a dit Laurent McCutcheon. Marguerite Blais a ajouté que les « baby-boomers ne veulent pas accepter ces situations après avoir vécu ouvertement toute leur vie ».

Gai Écoute recevra 400 000 \$ sur quatre ans pour produire une campagne d'éducation destinée aux personnes travaillant avec les aînés qui inclura un site Web et une trousse d'information. Le Réseau des lesbiennes du Québec recevra 120 000 \$ en trois ans pour diffuser un film qui fait le portrait de six lesbiennes aînées.

Les nouvelles Canadiennes

20 avril 2009 (Toronto, Ontario) 365 gay.com La Cour fédérale du Canada a demandé une nouvelle audience pour un homme nigérien gai qui affirme craindre pour sa vie si on le retourne dans son pays.

Norbert Okoli s'est enfui au Canada en 2005 grâce à un faux passeport. Lors d'une audition devant la Commission de l'immigration en 2006, il a déclaré qu'une fois que son homosexualité avait été découverte, il avait été battu, avait reçu des menaces de mort et avait été forcé, en une occasion, à avoir une relation sexuelle avec une prostituée dans une tentative futile pour le « transformer » en hétérosexuel.

La Commission a décrété que Norbert Okoli devait être renvoyé au Nigéria et qu'il y serait en sécurité tant qu'il garderait sa sexualité secrète. Norbert Okoli, qui habite à Toronto, a porté la décision en appel devant la Cour fédérale.

Dans sa décision, Justice Leonard Mandamin a critiqué la décision de la Commission en affirmant qu'elle n'avait pas tenu compte des cicatrices résultantes des coups infligés à Norbert Okoli. Justice Leonard Mandamin a ordonné que l'affaire soit retournée devant la Commission de l'immigration pour que la demande d'asile de Norbert Okoli soit entendue par un autre jury.

L'homosexualité est illégale au Nigéria et passible d'une sentence en prison allant jusqu'à 14 ans avec des travaux forcés. Amnistie Internationale s'est dite inquiète à propos des violations des droits de l'homme contre des gens à cause de leur orientation sexuelle perçue ou réelle.

30 avril 2009 (Edmonton, Alberta) Canadian Press - L'Alberta a présenté une loi qui, selon les critiques, fera en sorte qu'elle sera la dernière province au Canada à inclure les droits des homosexuels dans son code des droits de l'homme. Le chef du Parti démocratique Brian Mason affirme qu'il est honteux que l'Alberta doive être forcée par les tribunaux à faire ce changement qui est déjà en place depuis plusieurs années dans certaines provinces.

L'Alberta a perdu une bataille judiciaire qui a fait beaucoup de bruit il y a une dizaine d'années et a été forcée par la Cour Suprême du Canada pour ajouter l'orientation sexuelle au code des droits de la personne. Il y a cependant un aspect controversé dans la loi présentée par le gouvernement progressiste-conservateur de l'Alberta afin de mettre fin à cette querelle à propos des droits des homosexuels. L'amendement à la Loi sur les droits de la personne, la citoyenneté et le multiculturalisme accordera également le droit aux parents d'exclure leurs enfants des parties du programme avec lesquelles ils sont en désaccord, incluant tout ce qui est en lien avec les relations homosexuelles.

Le premier ministre Ed Stelmach a avoué que cette clause de retrait pourrait être utilisée pour retirer des élèves des cours portant sur l'évolution si les parents préfèrent qu'on enseigne plutôt ce qui est dans la Bible à leurs enfants. « Les parents auraient la possibilité de faire ce choix », a déclaré le premier ministre.

Le critique libéral en droits de la personne Laurie Blakeman a affirmé que ceci menace de casser le système si les parents commencent à retirer leurs enfants des cours s'ils ne sont pas d'accord avec ce qu'on y enseigne. « Je crois que le gouvernement vient d'ouvrir une immense boîte de Pandore avec ceci », a déclaré Laurie Blakeman en entrevue.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

19 mars 2009 (San Francisco, Californie) Le mariage entre conjoints de même sexe n'est peut-être pas reconnu dans les plupart des États américains, mais il l'est dans le dictionnaire. *Merriam-Webster* a ajouté une définition secondaire au mariage afin de reconnaître les relations entre conjoints de même sexe plusieurs années avant que les couples homosexuels ne puissent se marier partout aux États-Unis. Le changement avait toutefois en grande partie passé inaperçu jusqu'à ce que le site de nouvelles conservateur *World Net Daily* ne le rapporte.

Dans ses éditions en ligne et imprimées, Merriam-Webster définit le mariage comme « l'état d'être uni à une personne du sexe opposé en tant que mari ou femme dans une relation consentie et contractuelle reconnue par la loi ». Cependant, dans un signe envers les idées en évolution de l'amour et de l'usage en anglais, la compagnie située au Massachusetts a ajouté en 2003 une définition secondaire à « mariage » comme « l'état d'être uni à une personne de même sexe dans une relation comme dans un mariage traditionnel ».

1^{er} avril 2009 (Stockholm) La **Suède** devient le septième pays au monde à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe. À la suite d'un débat de cinq heures au Parlement, la loi a été adoptée massivement dans un vote de 261 voix contre 22, avec 16 abstentions. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} mai, remplaçant une loi de 1995 permettant l'union civile.

7 avril 2009 (Montpelier, Vermont) Le Vermont devient le quatrième État où le mariage entre conjoints de même sexe est légal et le premier à le faire par sa législature. La Chambre des représentants et le Sénat ont outrepassé le veto du gouverneur Jim Douglas sur un projet loi sur le mariage.

Cette mesure remet en place la première loi au pays sur les unions civiles avec celle autorisant le mariage entre conjoints de même sexe à partir du 1^{er} septembre. L'union civile, qui confère des droits semblables à ceux du mariage, sera encore reconnue, mais ne sera plus conclue après le 1^{er} septembre.

Le **Vermont** rejoint ainsi le **Massachusetts**, le **Connecticut** et l'**Iowa** dans la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe, mais il est le seul État où la législature a voté de manière à permettre aux couples homosexuels de se marier. La légalisation dans les trois autres états est le résultat de procès.

16 avril 2009 (New York, New York) Comme on s'y attendait, le gouverneur new-yorkais David Paterson dévoile la législation permettant aux couples homosexuels de se marier. Le projet de loi du gouverneur Paterson modifierait la loi sur les relations domestiques permettant le mariage civil entre conjoints de même sexe et il demande à l'Assemblée législative d'adopter le projet de loi.

29 avril 2009 (Concord, New Hampshire) Le Sénat du New Hampshire adopte la législation qui permettrait à l'état de devenir le cinquième au pays à permettre l'accès égal au mariage. Un mois plus tôt, le projet de loi a franchi la Chambre des représentants par un vote de 186 voix contre 179, mais la Chambre devra de nouveau voter sur ce projet de loi puisqu'il a été amendé par le Sénat.

S'il franchit la Chambre des représentants une deuxième fois, le projet de loi sera transmis au bureau du

gouverneur John Lynch qui a affirmé que la loi actuelle sur l'union civile convenait, mais qui n'a pas dit s'il allait s'opposer au projet.

5 mai (Athènes) Une cour annule les deux seuls mariages entre couples de même sexe célébrés en **Grèce**. En juin 2008, le maire Tasos Aliferis, sur l'île de Rhodes, a célébré les mariages après que le groupe de défense des droits des allosexuels OLKE ait affirmé avoir trouvé une lacune dans une mise à jour vieille de 26 ans de la loi sur le mariage civil grec qui fait seulement référence aux « personnes » participantes sans spécifier leur sexe.

Le gouvernement n'était pas d'accord avec l'interprétation de la loi d'OLKE. Il maintient que la loi limite le mariage aux couples hétérosexuels et a immédiatement demandé à une cour de Rhodes d'annuler les mariages. En plus de chercher à faire annuler les mariages, le gouvernement a accusé Tasos Aliferis de manquement au devoir. Les deux couples affirment qu'ils en appelleront de la décision.

6 mai (Augusta, Maine) Le gouverneur John Baldacci signe la loi permettant le mariage entre conjoints de même sexe dans le Maine quelques minutes après que celle-ci ait reçu l'approbation de la part de l'Assemblée législative. Le **Maine** est le cinquième état à permettre le mariage homosexuel.

Les nouvelles internationales

31 mars 2009 365 gay.com (Bruxelles, Belgique) Les lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels font face au harcèlement, à l'intimidation et à la discrimination qui sont très répandus à travers l'Europe selon un rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le directeur de l'Agence, Morten Kjaerum, a déclaré que l'enquête a démontré que les gais et les lesbiennes continuent à faire face à des assauts et autres attaques physiques en raison de leur orientation sexuelle malgré les règlements de l'Union européenne garantissant l'égalité dans le groupe de 27 pays.

« Ce sont des signes alarmants dans une Union européenne qui est fière de ses principes de traitements égalitaires et non discriminatoires », a-t-il dit aux journalistes au Parlement européen.

Le rapport indique qu'on empêchait la tenue d'événements de la fierté gaie en Bulgarie, Estonie, Lettonie, Pologne et Roumanie. Pendant ces temps des dirigeants religieux en Italie, Hongrie, Malte, Bulgarie et en République tchèque ont également rejeté des demandes pour améliorer les droits des gais et lesbiennes.

Le rapport, qui compile des études et sondages de partout en Europe, affirme que les actes homophobes sont généralement infligés par des jeunes hommes en groupe, mais qu'ils sont également présents au travail, à l'école ou lorsque les gens essaient d'obtenir des soins de santé.

1er avril 2009 365 gay.com (Kampala) Un petit groupe de sympathisants des droits des allosexuels ont bravé la censure du gouvernement et la condamnation du public afin de dénoncer les sévères lois de l'Ouganda contre l'homosexualité dans une première manifestation de ce genre.

Les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont déjà un crime en Ouganda – passible d'un emprisonnement à vie – bien qu'il n'y ait pas de trace de condamnations récentes. En octobre dernier, le gouvernement a annoncé qu'il modifierait la loi afin qu'être gai soit considéré comme criminel. « Nous voulons que ça devienne une loi de manière à ce que si quelqu'un est homosexuel ou avoue être gai ou lesbienne, il soit donc considéré comme un criminel », a déclaré James Nsaba Buturo, ministre de l'Éthique et de l'Intégrité, lors d'une conférence de presse annonçant le projet de loi.

En mars, pendant plusieurs jours, des centaines de protestataires ont organisé des manifestations antihomosexuelles, accusant les gais d'essayer de convertir les élèves à l'homosexualité. En même temps, environ 20 gais et lesbiennes ont organisé une contre-manifestation dans la capitale, Kampala. Une femme a déclaré qu'elle avait été dévêtue publiquement et raillé par un pasteur et sa congrégation qui ont essayé de

l'exorciser. « Cela ne m'a pas empêchée d'être lesbienne », a-t-elle dit.

L'Ouganda a été critiqué par les groupes internationaux des droits de l'homme à cause de ses abus envers les gais et lesbiennes. Le gouvernement affirme qu'il n'a ni l'intention d'abroger la loi sur la sodomie ni de laisser tomber le projet de loi. Les attaques contre les homosexuels en Ouganda sont fréquentes.

Une coalition de groupes chrétiens et musulmans a rempli un stade du centre-ville en 2007 pour demander des arrestations massives des homosexuels. Après la manifestation, l'*International Gay and Lesbian Human Rights Commission* a affirmé avoir découvert des preuves selon lesquelles que l'administration Bush aurait fondé des groupes faisant une promotion active de la violence et de la discrimination envers les lesbiennes et les gais en Ouganda.

7 mai 2009 – 365 gay.com (Sacramento, Californie) Un projet de loi qui désignerait le 22 mai comme la journée Harvey Milk a été approuvé par un comité clé du Sénat californien. La mesure sera maintenant soumise au Sénat entier pour un vote. Le 22 mai correspond à l'anniversaire de naissance de Harvey Milk. Il aurait eu 80 ans cette année.

Le projet devrait ensuite être approuvé par la Chambre des représentants avant d'être soumis au gouverneur Arnold Schwarzenegger (Républicain). Le gouverneur a refusé un projet de loi similaire l'an dernier en affirmant que même s'il respectait l'intention de la mesure, il pensait que les « contributions [de Harvey Milk] devraient continuer d'être reconnues au niveau local ».

Harvey Milk a été élu au conseil municipal de San Francisco en 1977 et assassiné un an plus tard par un ancien superviseur, Dan White. Celui-ci a été reconnu coupable d'homicide involontaire et a été emprisonné un peu plus de trois ans avant de se suicider. Depuis sa mort, Harvey Milk est devenu l'un des martyrs les plus célèbres du mouvement de défense des droits des homosexuels.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales

RENCONTRES À VENIR

JUIN 2009

□ **SAMEDI 20 JUIN à 11h00.**

PIQUE-NIQUE-BBQ à MONT-ROYAL

La Coalition des familles homoparentales convie tous les membres de familles allosexuelles, avec ou sans enfant, de même que tous nos amis et alliés, à un Pique-nique communautaire et barbecue au Mont-Royal.

Soyez des nôtres pour un moment de détente et de partage, en famille et entre amis, dans l'un des plus beaux parcs montréalais.

Au programme : de la nourriture, de la musique, des activités et beaucoup de plaisir. **Nous nous rencontrerons au pavillon du Lac des Castors.**

S.V.P. : Amenez de la nourriture, de la musique, des jeux et des couvertures de pique-nique à partager avec les gens d'ailleurs. □ □

Directions pour le Lac des Castors : Ligne orange du métro jusqu'à la station Mont-Royal et autobus 11 vers l'ouest.

Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner à Mona au (514) 846-1543 ou Gary (514) 522-3497

JUILLET 2009 :

□ **SAMEDI 18 JUILLET de 11h00 à 15h00**

JOURNÉE À LA PLAGE

Rafrâichissante avec son eau cotée « A » en tout temps, la plage du parc Jean-Drapeau est située à deux pas du centre-ville et offre un plaisir estival des plus appréciés. Stéphane accueillera les familles de la CFH sous les parapluies arc-en-ciel. N'oubliez pas vos maillots de bain, vos serviettes de plage, vos jouets de sable, votre crème solaire et votre pique-nique ! Il y a également un comptoir de restauration rapide sur place. **Pour tarifs et directions, veuillez voir le dépliant ci-joint.**

AOÛT 2009

□ **SAMEDI 15 AOÛT et DIMANCHE 16 AOÛT**

JOURNÉE COMMUNAUTAIRE ET DÉFILÉ DE LA FIERTÉ GAIE

N.B. Le défilé de la Fierté gaie et la Journée communautaire sont prévus, pour l'instant, le week-end des 15 et 16 août. Veuillez inscrire ces dates à votre agenda. Nous espérons pouvoir vous donner plus amples renseignements à cet effet très bientôt!

BABILLARD :

◆ Nous recherchons un **5 1/2 (ou +) au rez-de-chaussée**, accès à la cour, quartier paisible, idéalement dans un de ces quartiers: Centre-Sud de l'arrondissement Ville-Marie et l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. **S.V.P. contactez Melodie Paquette et Sylvie Roy au melodiepaq@hotmail.com**

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

◆ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

DIVERS :

◆ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

◆ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au **932-7161**, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ **HARMONIE, CROISSANCE, PROSPÉRITÉ.** Produits et services financiers pour les familles en pleines croissances. Hypothèques, Régimes d'épargne études, Gestion du risque, Protection du patrimoine, Protection du vivant. 20% des honoraires seront versés à la CFH. Sylvie Grenon, Spécialiste en planification générale, communiquez par courriel : sylvie.grenon@londonlife.com ou par téléphone au 514-433-2884

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez-soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca**

L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:

SNACK BAR
La patuysse

302 rue Ontario Est, MTL 842.2040